

COMMUNE DE MOHON  
Mairie  
1 Place de la mairie  
56490 MOHON

Envoyé en préfecture le 26/06/2023  
Reçu en préfecture le 26/06/2023  
Affiché le  
ID : 056-215601345-20230626-23ARR2023-AR

**ARRETE N° 56 AG/2023 PORTANT MISE A JOUR DE LA NUMEROTATION DES HABITATIONS DES LIEUX-DITS**

Le Maire de la Commune de MOHON,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2213-28,

Vu l'arrêté municipal N° 65 AG/2020 du 18 décembre 2020 portant numérotation des habitations des lieux-dits,

Considérant qu'il y a lieu de procéder à la mise à jour de la numérotation des habitations des lieux-dits suite à l'attribution de numéros supplémentaires ou le changement de propriétaires,

Considérant que le numérotage des habitations constitue une mesure de police générale que seul le Maire peut prescrire,

Considérant que dans les Communes où l'opération est nécessaire, le numérotage des maisons est exécuté pour la première fois à la charge de la Commune,

Vu la délibération du Conseil Municipal N° 2022.06.17.04 du 17 juin 2022 relatif à la publicité des actes des Collectivités Territoriales et décidant de la publication sur le site internet de la Commune ([www.mohon.fr](http://www.mohon.fr)) des actes réglementaires pris par les Autorités Communales à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2022,

**ARRETE**

**Article 1er :** Il est prescrit la numérotation suivante des habitations situées dans les lieux-dits de Mohon :

Nom	N° cadastral	N° de maison dans le lieu-dit
GAUDET Jordan et EVENSEN Dune	YH 216	15 Bréhélu
LAGER Xavier	YH 92 et YH 185	19 Bréhélu
BIOJOUT Joël	YD 96	7 La touche
ASFEZ Karil	YE 132 (1 seule maison)	2 Rohello

**Article 2 :** L'annexe à l'arrêté municipal N° 65AG/2020 du 18 décembre 2020 est mise à jour suite à l'acquisition de biens par de nouveaux propriétaires.

**Article 3 :** les autres articles sont inchangés. Un tableau récapitulatif de l'ensemble des numérotations d'habitations des lieux-dits est joint en annexe.

**Article 4** : le présent arrêté sera inscrit au registre des arrêtés du Maire et un extrait sera publié sur le site internet [www.mohon.fr](http://www.mohon.fr) (date de mise en ligne : 26 juin 2023).

Une ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Préfet du Morbihan
- Le cadastre de Ploërmel et différents services

Fait à MOHON le 26 juin 2023

Le Maire,  
Francis MAHIEUX



Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de RENNES – 3 Contour de la Motte – 35044 RENNES CEDEX dans un délai de deux mois à compter de la présente notification